Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500440-20260605-BROUALAN202627D-DE

COMMUNE DE BROUALAN
République Française
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2026

Nombre de membres : **11**
En exercice : **11**
Ont délibéré : 10
Date de convocation : 26/05/2026

L'an deux mil vingt six, le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAVY André Maire**

Etaient présents : **DAVY André, LELAVANDIER René, VALLET Marylène, PARIS Paulette, DEMANGE Jean-Luc , CHAUSSE Patrick ,TAS Alice, TRÉCAN Régine, , HOUBAERT Marion, LOUAGE Jérémie**

Absents : **SIMON Valérie (pouvoir à Trécan Régine)**

Madame Alice TAS a été éluE secrétaire de séance.

Délibération N°27/2026 :
SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

APRÈS en avoir délibéré;
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

	2026	Observations
Ligue contre le cancer	35.00	
Association Donneurs de sang	37.00	
A.C.C.A. de BROUALAN	225.00	
Comité des Fêtes de BROUALAN	225.00	
Comité des Fêtes pour feu d'artifice	225.00	
Association Alcool Accompagnement	30.00	
Ass. Solidarité entraide du canton	110.00	
Amicale laïque Broualan/Trans-la-Forêt	50.00	
ADMR Dol de Bretagne	50.00	
Restaurants du cœur Rennes	50.00	
Atelier temps libre à Broualan	150.00	
Club de l'Amitié La Boussac/Broualan	100.00	
	+autres demandes éventuelles des établissements	

Ces subventions ne seront attribuées qu'après demande écrite des organismes concernés avant le 31 août de l'année.
Il est précisé qu'une subvention annuelle de 30 € par élève est attribuée pour toute demande émanant d'un établissement scolaire secondaire ou d'un établissement de formation professionnelle. Ces subventions pourront être réglées directement aux familles concernées.
1 élève ne pourra être subventionné qu'une seule fois par an.

Le Maire

André DAVY

MAIRIE de BROUALAN (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance

Alice TAS